



43ème RALLYE DU BOCAGE

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : dès réception du visa.

Ouverture des engagements : dès parution du présent règlement.

Clôture des engagements : Lundi 25 Août 2025 à minuit.

Parution du carnet d'itinéraire : vendredi 5 Septembre 2025 à 9h00

Bar L'OLIBAR'S 18 place Jean Claude LEMOINE TESSY BOCAGE.

Dates et heures des reconnaissances : vendredi 5 Septembre 2025 de 10h00 à 18h00.

Samedi 6 Septembre 2025 de 8h30 à 16h00.

Vérifications administratives des documents le samedi 6 Septembre 2025 de 9h15 à 16h00 Lieu : Salle des fêtes de DOMJEAN

Vérifications techniques des voitures le samedi 6 Septembre 2025 de 9h30 à 16h15 Lieu : parking Salle des fêtes de DOMJEAN

Heure de mise en place du parc de départ le : samedi 6 Septembre 2025 à 9h30 Lieu : Parking derrière la Mairie de TESSY BOCAGE

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le samedi 6 Septembre 2025 à 16h45 Lieu : Mairie de TESSY BOCAGE.

Publication des équipages admis au départ le samedi 7 Septembre 2025 à 17h15 Lieu : Parc de départ place de la Mairie.

Publication des heures et ordres de départ le samedi 6 Septembre 2025 à 17h15.

Départ de la 1^{ère} étape : samedi 6 Septembre 2025 à 18h30 place de la Mairie de TESSY BOCAGE

Arrivée de la 1^{ère} étape : samedi 6 Septembre 2025 à partir de 19h10 parking derrière la mairie de TESSY BOCAGE

Publication des résultats partiels de la 1^{ère} étape : samedi 6 Septembre 2025 30 minutes après l'arrivée du dernier Concurrent.

Publication des heures et ordres de départ 2^{ème} étape le : samedi 6 Septembre 2025 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Départ de la 2^{ème} étape : dimanche 7 Septembre 2025 à 9h00 place de la Mairie TESSY BOCAGE

Arrivée de la 2^{ème} étape dimanche 7 Septembre 2025 à partir de 15h26 lieu parking derrière la Mairie De TESSY BOCAGE

Publication des résultats partiels de la 2^{ème} étape : dimanche 7 Septembre 2025 30 minutes après l'arrivée du dernier Concurrent.

Vérification finale : dimanche 7 Septembre 2025 lieu : garage Martins 3 route de Caen PONTFARCY 50420 TESSY BOCAGE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ ttc

Remise des prix le : dimanche 7 Septembre 2025 Lieu : Salle des fêtes de DOMJEAN.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Bocage organise les 6 Septembre & 7 Septembre 2025 en qualité d'organisateur administratif du 43^{ème} rallye régional du Bocage.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile sous le numéro 41 en date du 17 juin 2025

Et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 478 en date du 17 juin 2025

Comité d'Organisation

Présidente : Mme Virginie LENGLINE

Membres : Mr Michel TOUPET, Arnaud COSNARD, Benoit DEFLOOR

Secrétariat du Rallye, Adresse : Asa du Bocage 25 route de la Chapelle 50210 OUVILLE.

Téléphone : 06.61.59.70.98 E-mail toupetmi@wanadoo.fr

Permanence du Rallye : salle des fêtes de DOMJEAN.

Lieu, date, horaire : le 6 Septembre & 7 Septembre 2025 de 8h30 à 21h00.

Organisateur technique

Nom : Mr Michel TOUPET

Adresse : 25 Route de la Chapelle 50210 OUVILLE.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du collège des commissaires Sportifs	FAULIN- LECAT Christine	Licence	126053	1314	
Commissaire Sportif	DE LA RIVIERE Jacques	Licence	12643	1318	
	TATIN jean Michel	Licence	6575	1201	
	MARIE Franck	Licence	5847	1318	
Directeur de Course PC	LE GALL Jacques	Licence	9383	1318	
Directeur de Course Adjoint PC	FAULIN Jean-Yves	Licence	11116	1314	
	GROUD Francis	Licence	8085	1314	
Directeur de Course délégué tricolore	MAWDSLEY Joachim	Licence	15063	1303	
Directeur de Course délégué damier	VARANGLE Lucien	Licence	36384	1307	
Directeur de Course délégué ES	ROJ Claude	Licence	142485	1303	
Mise en place des moyens Commissaires Techniques	JOSSE Jean Denis	Licence	34725	1318	
	OVIEVE Alain	Licence	196080	1318	
	FOURIER Jacques	licence	4913	1318	
	LEREDDE Philippe	Licence	8465	1314	
	SALENNE Jacques	Licence	18219	1306	
	QUERU William	Licence	14922	1314	
	Commissaires Techniques	GUILLEUX Patrick	Licence	55340	1314
	Commissaires Techniques stagiaire	LEFEVRE Xavier	Licence	179744	1311
	Chargés des relations avec les concurrents	MAWDSLEY Myriam	Licence	11115	1303
		LE MASLE Danielle	Licence	8567	1314
Chronométrateur	HAREL Hervé	Licence	230034	1314	
	LEBAILLIF Arnaud	Licence	3346	1318	
	DE JONG Katia	Licence	318382	1311	
	RIVIERE Dominique	Licence	144674	1318	
	FERAY Agnès	Licence	342509	1318	
Chronométrateur stagiaire	BIDAULT Stéphane	Licence	257520	1311	
	VOISIN Raphaël	Licence	211834	1303	

1.2P.9 ELIGIBILITE

Le 43^{ème} Rallye du Bocage compte pour la coupe de France des rallyes 2025 coefficient 2,
Le trophée FRC6 2025
Le championnat de la Ligue Régionale Automobile de Normandie 2025
Le challenge des sponsors de l'ASA du Bocage 2025.

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives se feront *par Groupe FRN de 9h à 10h45*

Groupe FRC2 ET FRGT de 10h45 à 12h30

Groupe FRC4 de 13h30 à 14h30

Groupe FRC5 de 14H30 à 16h00

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 43^{ème} rallye du Bocage doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 25 Août 2025 à minuit.

ASA DU BOCAGE
Mr Michel TOUPET
25 Route de la chapelle
50210 OUVILLE
Tél 06 61 59 70 98

E-mail : toupetmi@wanadoo.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 320 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 640 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée : **Sur le terrain en herbe derrière la salle des fêtes de DOMJEAN**

A partir de 9h vendredi 5 Septembre 2025

Sur le parking de la salle des fêtes de DOMJEAN à partir de 7h le samedi 6 Septembre 2025

1 Camping-cars (ou caravane) par équipage engagé

1 Camion d'assistance par équipage engagé

1 Véhicule de reconnaissance par équipage engagé

Le camping-car (ou la caravane) devra obligatoirement être déclaré lors de votre demande d'engagement via le formulaire spécifique.

Tous véhicules non déclarés au moment de votre engagement ne pourront pénétrer sur le parc d'assistance durant le week-end.

Prière de ne pas laisser sur place vos sacs poubelles

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 43^{ème} Rallye du Bocage représente un parcours de km. 93.360 Kms

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 3 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.650 kms.

Les épreuves spéciales sont : ES 1 d'une longueur de 4.530 kms.

ES 2-4 d'une longueur de 7.960 kms.

ES 3-5 d'une longueur de 9.600 kms.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCE

Le vendredi 5 Septembre 2025 de 10h à 18h

Le samedi 6 Septembre 2025 de 8h30 à 16h

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de :3

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Prix en Chèque

	Classement général	Classement féminin	Classes	
1er	400€	150€	320€	de 1 à 5 partants
2ème	300€		200€	De 6 à 10 partants
3ème	250€		150€	De 11 à 14 partants
4ème	150€		100€	+ 15 partants
<i>Dans les classes où il n'y a que trois partants, le prix de 1^{er} de classe sera diminué de 50%</i>				

Les classes A5-FA5 A6-FA6 A7-FA7 A8 -FA8 sont confondues

Les classes R1A et R1B sont confondues (classe R1) les classes R2A – R2B sont confondues (classes R2)

Les classes R3C – R3D – R3T sont confondues (classe R3)

Coupes de scratch et de groupe cumulables

Coupes de groupe et de classe non cumulables

Une coupe sera remise à deux commissaires dans chaque ES

La remise des prix se déroulera le dimanche 7 Septembre vers 18h00 à la salle des fêtes de DOMJEAN

Les prix et coupes, ne seront remis qu'aux équipages présents.